

**Compte Rendu d'Activité Trimestriel  
du 27 mars 2025 au 27 juin 2025 du  
Fonds de Placements Collectifs en  
Titrisation FT Sofac Auto Lease II**

## **Table de matière**

### **I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE II A L'EMISSION**

### **II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS**

#### **1. LOYER RESTANT DU ET NOMBRE DES CREANCES**

#### **2. PERFORMANCE DE L'ACTIF**

##### **a. DUREE DE VIE MOYENNE**

##### **b. TAUX DE REMBOURSEMENT ANTICIPE MENSUEL**

##### **c. TAUX D'IMPAYE MENSUEL**

##### **d. TAUX DE DECHEANCE MENSUEL**

##### **e. TAUX DE PERTE**

##### **f. PART DES CREANCES AMORTIES PAR RAPPORT A L'ACTIF INITIAL**

#### **3. LA TRESORERIE DU FONDS**

### **III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES OBLIGATIONS**

#### **1. VALEUR UNITAIRE DU NOMINAL RESTANT DU DES TITRES**

#### **2. LES INTERETS BRUTS UNITAIRE DES OBLIGATIONS ET PARTS**

#### **3. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURES**

#### **4. FONDS DE RESERVE AU 27 JUIN 2025**

#### **5. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OBLIGATIONS**

## I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE II A L'EMISSION

FT Sofac Auto Lease a été constitué le 17 décembre 2024 par l'acquisition de 10 541 créances LOA détenus par la SOFAC. Ces Créances Cédées sont des créances des Loyers à Recevoir et des Créances d'Indemnité résultant de Contrats LOA conclus par SOFAC avec des clients personnes physiques résidant au Maroc ou des personnes morales de droit marocain, pour financer l'acquisition de véhicules à moteur.

Le montant nominal des créances cédées s'élevait à l'origine à 1 082 571 111,29 DH. L'acquisition de ces créances a été réglée le 17 décembre 2024 par le produit de l'émission de deux catégories de titres dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Types de titres	Nombre de titres	Montant unitaire (MAD)	Nominal total (MAD)	Taux d'Intérêt Nominal	Prime de risque	Date d'amortissement (**)
<b>Obligations</b>	9.809	100.000	980.900.000,00	3,35%	50-58 pbs	27 juin 2029
<b>Parts résiduelles</b>	2	-	10.006.402,94	NA		27 septembre 2029
<b>Total</b>	9.811		990.906.402,94			

Les Porteurs de Titres sont protégés contre le risque de crédit lié à la défaillance des Débiteurs et les risques liés au retard de paiement s'agissant des Créances Cédées par :

- la différence positive existant entre, d'une part, la décote appliquée aux Créances Cédées à la Date de Cession Initiale pour le calcul de leur Prix de Cession Initial et, d'autre part, la somme des Coûts de Gestion, des intérêts dus au titre de la Ligne de Liquidité et des Coupons payables aux Porteurs d'Obligations à cette Date de Paiement ;
- l'alimentation du Compte de Réserve à hauteur du Montant Requis de Réserve applicable (à savoir à la Date de Cession Initiale, puis pour chaque Date de Paiement durant la Période d'Amortissement Normal, tant que le montant des sommes dues au titre des Obligations est supérieur à zéro (0), un montant égal à la somme (i) de 2,5% du Solde Restant Dû de Loyers à Recevoir relatifs aux Créances Cédées à la Date de Cession Initiale et (ii) de 1% du Solde Restant Dû de Loyers à Recevoir relatifs aux Créances Cédées ;
- les déclarations de conformité de l'Initiateur aux termes de la Convention de Cession, les recours dont dispose le Fonds au titre des Montants Résolutoires et/ou des Montants d'Indemnisation et la possibilité pour le Fonds d'acheter des Créances Cédées Complémentaires à chaque Date de Cession Complémentaire et d'en payer le Prix de Cession Initial avec les sommes payées par l'Initiateur au titre de ces Montants Résolutoires et/ou Montants d'Indemnisation ;
- l'obligation pour l'Initiateur de racheter des Créances Cédées Déchues (dans la limite d'un (1) % du Solde Restant Dû moyen des Loyers à Recevoir au titre des quatre (4) derniers trimestres) et la possibilité pour le Fonds d'acheter des Créances Cédées Complémentaires à chaque Date de Cession Complémentaire et d'en payer le Prix de Cession Initial avec les sommes dues par l'Initiateur au titre du Prix de Rachat des Créances Cédées Déchues ;



### C. LE TAUX D'IMPAYE MENSUEL :

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2024 (en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,85%
2025 (en %)	4%	4,17%	5.37%	5.76%	4.96%	-	-	-	-	-	-	-

### E. LE TAUX DE DECHEANCE MENSUEL :

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2024 (en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
2024 (en %)	0,00%	0,02%	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	-	-	-	-	-

### F. LE TAUX DE PERTE

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2024 (en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
2025 (en %)	0,00%	0,00%	0.00%	0.00%	0.00%	-	-	-	-	-	-	-

### G. PART DES CREANCES AMORTIES PAR RAPPORT A L'ACTIF INITIAL

La part des créances amorties est de 24.87 %.

## 3. LA TRESORERIE DU FONDS

Le montant de la trésorerie du Fonds FT SOFAC AUTO LEASE II au 31 Mai 2025 est de l'ordre de 118.27 millions de dirhams qui est relatif principalement au placement des fonds disponibles en OPCVM monétaire.

## III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES OBLIGATIONS

### 1. VALEUR UNITAIRE DU NOMINAL RESTANT DU DES TITRES

	Obligations A	Part résiduelle R 1	Part résiduelle R2
<b>Nominal Unitaire restant dû</b>	88 364,00	5 003 201,47	5 003 201,47
<b>Amortissement</b>	11 662,00	5 003 201,47	5 003 201,47
<b>Nominal Unitaire restant dû</b>	76 072,00	5 003 201,47	5 003 201,47

## 2. INTERETS BRUTS UNITAIRES DES TITRES

	Obligations A	Part résiduelle R 1	Part résiduelle R2
<b>Période actuelle</b>	740,04	0,00	0,00
<b>Période prochaine</b>	642,37	ND	ND

## IV. INFORMATIONS DIVERSES

### 1. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE

Néant.

### 2. FRAIS ET COMMISSIONS (CUMULE)

	Montant TTC	Montant TTC
Commissions AMMC	171 403,42	5%
Frais Maroclear	50 443,51	1%
Commissions de dépositaire	226 629,24	6%
Commission de recouvrement	1 916 934,78	53%
Commissions de gestion	1 277 956,52	35%
<b>Total coûts de gestion</b>	<b>3 643 367,47</b>	

### 3. FONDS DE RESERVE

Le solde du compte du fonds de réserve s'élève à 25,99 dirhams.

## 4. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OBLIGATIONS

Dates de paiement	CRD	Amortissement
<b>sept-25</b>	65 302	11 400
<b>déc-25</b>	54 549	10 753
<b>mars-26</b>	44 976	9 573
<b>juin-26</b>	36 521	8 455
<b>sept-26</b>	29 135	7 386
<b>déc-26</b>	23 174	5 961
<b>mars-27</b>	18 486	4 688
<b>juin-27</b>	14 373	4 113
<b>sept-27</b>	10 905	3 468
<b>déc-27</b>	8 026	2 879
<b>mars-28</b>	5 508	2 518
<b>juin-28</b>	3 426	2 082
<b>sept-28</b>	1 923	1 503
<b>déc-28</b>	1 038	885
<b>mars-29</b>	369	669
<b>juin-29</b>		369

## CONTACT

**Chakib ELMEZOUARI**

DIRECTEUR GENERAL  
[celmezouari@ssf.ma](mailto:celmezouari@ssf.ma)

**Othman ALIOUA**

RESPONSABLE GESTION  
[oalioua@ssf.ma](mailto:oalioua@ssf.ma)

## ADRESSE

SOFAC STRUCTURED FINANCE  
57, BD ABDELMOUMEN,  
CASABLANCA  
MAROC  
TEL.: 05 29 09 96 13